



Comité économique et social européen
Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale"

Audition publique sur le thème

***ACHEVER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE:
Arguments et propositions pour le prochain mandat
du Parlement européen et de la Commission européenne***

***Jeudi 5 décembre 2013
9 heures 45 - 17 heures 30***

*Comité économique et social européen
Rue Belliard 99, 1040 Bruxelles
Salle JDE 62*

PROCÈS-VERBAL

Ouverture et présentation du débat

M. **VAN IERSEL**, président de la section spécialisée ECO et auteur du rapport d'initiative intitulé *"Achever l'Union économique et monétaire - Les propositions du Comité économique et social européen pour la prochaine législature européenne"*, souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne que si son cadre ne cesse de s'enrichir de nouveaux éléments et règlements qui viennent le renforcer, l'architecture globale de l'Union économique et monétaire (UEM) demeure incomplète. Il évoque l'existence de divers obstacles auxquels il faut remédier, parmi lesquels les adaptations auxquelles doivent procéder les États membres afin d'atteindre de meilleures performances économiques ainsi que le manque de confiance qui règne entre eux, et qui vient ébranler la volonté politique.

M. **CEDRONE**, vice-président de la section ECO et autre rapporteur de l'avis d'initiative intitulé *"Achever l'Union économique et monétaire - Les propositions du Comité économique et social européen pour la prochaine législature européenne"*, indique que le principal objectif de l'audition est de permettre une meilleure compréhension de la crise financières et des limites de l'euro, d'examiner les enjeux liés à l'Union bancaire et de faire face à l'absence de politique économique commune au sein de l'UE.

M. **Taneli LAHTI**, conseiller de M. Olli REHN, vice-président de la Commission européenne et commissaire chargé des affaires économiques et monétaires et de l'euro, rappelle en premier lieu que conformément à ce qu'avait préconisé M. Jean-Claude Trichet, ancien président de la BCE, une avancée décisive était sur le point d'être réalisée en matière d'intégration budgétaire, ce qui constitue un progrès majeur dont les premiers effets positifs ont déjà pu être constatés. Il évoque ensuite un certain nombre de réussites obtenues depuis 2011; on a pu regrouper autant de procédures de surveillance que possible sous l'égide d'un processus unique, introduire une législation permettant de fournir des données statistiques relatives aux finances publiques des États membres nettement plus approfondies, mettre en place un mécanisme permettant de réagir rapidement aux déséquilibres budgétaires dès leur apparition, et apporter des réformes d'envergure à la gouvernance économique dans l'UE. Il explique en outre le rôle de l'Examen annuel de la croissance qui analyse les défis économiques pour l'année à venir et suggère les priorités qu'il convient de suivre. Enfin, M. LAHTI insiste sur le fait que si l'ensemble des États membres mettent en œuvre les recommandations, cela garantira une croissance positive dans l'UEM en 2014.

Les membres suivants prennent part au débat général qui s'ensuit: MM. **CROUGHAN**, **COLDRICK** et **FARRUGIA**. Parmi les principaux points soulevés figurent: la question de savoir si l'assainissement budgétaire pourrait permettre de remédier à la crise financière, la nécessité de surveiller les déséquilibres existant entre les États membres et de mettre en place un cadre afin d'éviter la formation de ces déséquilibres, et les actions que devrait mettre en œuvre la Commission européenne en matière d'excédents.

Le président donne ensuite la parole à M. **LAHTI** afin qu'il réponde aux éléments qui ont été évoqués. M. LAHTI affirme que les raisons et les effets de la crise varient d'un État membre à l'autre. La voie

menant à la croissance économique est douloureuse, mais le fait de rester unis ne pourra qu'aider les États membres, car il s'agit de la première crise majeure que doit affronter l'UEM. Il insiste par ailleurs sur le fait que le chômage a cessé de progresser, ce qui constitue un signe positif pour la zone euro.

Table ronde 1: De l'Union monétaire à l'Union bancaire: quel cadre politique et réglementaire pour le système financier?

M. **VAN IERSEL** présente les orateurs invités et leur donne la parole.

M. **Frank MOSS**, directeur général chargé des Relations internationales et européennes au sein de la Banque centrale européenne (BCE), annonce que l'Union bancaire devrait être presque achevée en décembre 2014, et que cela permettra de remédier à l'incompatibilité entre l'Union monétaire, la surveillance bancaire nationale et la stabilité financière; en effet, le lien étroit qui existe entre la souveraineté des États membres et leur système bancaire sera supprimé. Néanmoins, l'Autorité bancaire européenne (ABE), la BCE, les colégislateurs et les gouvernements ont encore de rudes tâches à accomplir. Il indique ensuite que l'Union bancaire est une condition nécessaire mais pas suffisante pour remédier à la fragmentation financière qui existe au sein de la zone euro; en effet, il ne faut pas oublier le rôle que jouent à cet égard les marchés des capitaux. Il faut impérativement continuer à réduire les déséquilibres budgétaires et les différences au niveau des conditions d'accès au crédit qui existent entre les pays. M. MOSS insiste sur le fait que le cadre qui permet de le faire existe déjà, et qu'il doit être mis en œuvre. Il explique par ailleurs que l'action menée au niveau mondial pour renforcer la résilience du secteur financier ne sera pas achevée d'ici à 2015. L'Europe joue un rôle important, car les autorités européennes doivent prendre activement part à tous les débats politiques tout en renforçant les cadres européens qui régissent les assurances et les fonds de pension. Enfin, M. MOSS insiste sur le fait que les nouveaux travaux doivent être perçus par l'opinion publique comme un programme qui profite aux citoyens de l'UE et pas uniquement au secteur financier.

M. **Karel LANNOO**, directeur général du Centre pour l'étude des politiques européennes (CEPS), affirme que nos efforts doivent avant tout porter sur la responsabilité, la légitimité, l'efficacité et la transparence. Il rappelle ensuite que si le Parlement européen a été désigné comme législateur, le nombre de ses rapports d'initiative est inférieur à celui que produit la Commission européenne. Il insiste sur la nécessité de renforcer davantage le rôle législatif du Parlement européen. M. LANNOO souligne également que la Commission européenne a formulé de nombreuses propositions législatives qui doivent être effectivement mises en œuvre. Il souligne que pour les cinq années à venir, il est essentiel d'élaborer un calendrier plus précis et de redéfinir les compétences de certains commissaires. Il insiste en outre sur le fait que les institutions européennes ont besoin d'accroître leurs ressources humaines, qu'elles ont besoin d'un budget plus important pour mener à bien les initiatives approuvées et doivent se doter de procédures plus transparentes. Enfin, M. LANNOO évoque la nécessité de définir clairement les PME afin de pouvoir leur apporter une aide plus ciblée.

M. **Guillaume PRACHE**, directeur général au sein d'EuroFinuse, fait d'abord observer qu'au cours de ces dernières années, les institutions européennes ont mis beaucoup l'accent sur la stabilité

budgétaire, et qu'il convient désormais de privilégier la protection des utilisateurs de services financiers, l'équité, les droits des consommateurs, les investissements à long terme, l'économie réelle et la création d'emplois. M. PRACHE rejoint ensuite les propos de M. MOSS concernant la nécessité de rompre le lien entre souveraineté et système bancaire, et ajoute que cela explique la nécessité de restructurer les marchés des capitaux. Il indique que la protection des investisseurs est une priorité majeure. Il se réfère ensuite au livre vert publié par la Commission européenne en 2013, dans lequel sont évoquées les incohérences entre les politiques européennes en matière de stabilité financière et la nécessité d'améliorer le financement de l'économie à long terme. En dernier lieu, M. PRACHE explique qu'il convient de réglementer la gestion des risques et les marchés de change au comptant car la fraude progresse dans ces secteurs et que la Commission européenne est la seule institution européenne qui soit compétente pour appliquer les règlements.

Les membres suivants prennent part au débat général qui s'ensuit: MM. **DANEV** et **SARTORIUS**, M^{me} **LÓPEZ ALMENDÁRIZ**. Parmi les principaux points soulevés figurent: la nécessité de surveiller la répartition des ressources financières, notamment dans le cadre de la politique de cohésion, la question de savoir où sont allés les financements fournis par la BCE afin de remédier aux problèmes de liquidités, les strictes exigences auxquelles doivent satisfaire les institutions bancaires afin de bénéficier de liquidités de la part de la BCE et la nécessité d'attirer l'attention sur les PME qui sont au cœur de l'économie.

Le président donne la parole aux intervenants pour qu'ils puissent répondre aux points qui ont été soulevés.

M. **PRACHE** insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur les PME qui sont un élément crucial de l'économie réelle. C'est à elles que devraient revenir les crédits, et la BCE est l'institution la mieux à même de régler cette question.

M. **MOSS** souligne que nous ne devons pas privilégier le secteur public au détriment du secteur privé; on peut notamment favoriser les fusions transfrontalières. S'agissant des actifs jugés risqués et de l'examen de la qualité des actifs, il explique que l'adoption d'une méthodologie harmonisée dans l'ensemble de la zone euro aboutirait à des résultats positifs tout en réduisant la fragmentation et en renforçant la stabilité du système bancaire. En essayant d'éviter à l'économie de subir une crise du crédit, la BCE ne pourrait que contribuer à la stabilité financière.

M. **LANNOO** souligne que l'on doit encore attendre de savoir combien d'États membres ne faisant pas partie de la zone euro participeront au mécanisme de surveillance unique (MSU). S'agissant de l'examen de la qualité des actifs, il fait observer que la BCE doit harmoniser ses définitions car il existe des différences considérables en Europe en matière de classification des actifs. Enfin, M. LANNOO insiste sur le fait que nous devrions également nous pencher sur la fiscalité des PME qui sont, en Europe, les principales créatrices d'emploi.

Table ronde 2: De la coordination économique à la gouvernance économique: quels instruments micro et macroéconomiques peuvent soutenir l'économie réelle en stimulant la croissance et l'emploi?

Le président présente les orateurs et leur donne la parole.

M. **José LEANDRO**, membre du cabinet d'Herman VAN ROMPUY, président du Conseil européen, note que tout État membre adoptant de mauvaises politiques peut affecter l'ensemble de l'UEM en raison du niveau élevé d'interdépendance qui existe entre ses États membres. En termes de gouvernance et de coordination, de nombreux efforts ont été consentis pour gérer cette interdépendance; à ce titre, on peut citer le renforcement du pacte de stabilité et de croissance, l'accord sur le "two-pack" et le "six-pack", et l'accent mis sur un niveau d'endettement supportable. M. LEANDRO souligne qu'en renforçant les règles budgétaires et la coordination économique, nous consolidons également la souveraineté puisque nous donnons aux gouvernements la possibilité de répondre aux attentes des citoyens. De plus, une feuille de route a été élaborée, présentant la manière dont l'UEM pourrait évoluer vers une Union bancaire, budgétaire, économique et politique pleine et entière. Parmi ces quatre piliers, la priorité a été donnée à l'Union bancaire, qui est la conséquence logique de l'UEM. À cet égard, il indique également que nous devons supprimer les principales différences qui existent entre la réglementation, la surveillance et la gestion des activités bancaires. Enfin, il mentionne le débat qui porte actuellement sur le renforcement du cadre de la coordination économique par le biais d'accords contractuels portant sur les réformes qu'accompagne un instrument de solidarité.

M. **Alfredo PANARELLA**, chef de l'unité "Politiques à l'intérieur de l'UE" au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI), affirme que l'objectif de la BEI est de soutenir la croissance et l'emploi. Grâce à l'augmentation de son capital, la BEI est en mesure de développer de manière significative son activité d'investissement dans l'économie réelle, et ce malgré un contexte économique délicat et en dépit de la détérioration qu'a connue la qualité de crédit des emprunteurs en Europe. M. PANARELLA souligne qu'en termes de priorités, on accorde une attention toute particulière à la recherche et à l'innovation, au financement des PME, aux infrastructures stratégiques et à une utilisation efficace des ressources, le tout en donnant la priorité aux projets et aux industries qui visent la croissance et l'emploi et en privilégiant les pays vulnérables. La BEI s'est par ailleurs engagée à accorder des prêts considérables aux intermédiaires et aux PME dans les pays du Sud de l'Europe. M. PANARELLA explique également que la BEI a développé de nouveaux produits tels que l'instrument de financement ("Trade finance facility") pour la Grèce et Chypre. Il évoque en outre le Fonds européen d'investissement dont le rôle est de promouvoir des objectifs tels que l'entrepreneuriat, la croissance, l'innovation, la R&D et l'emploi. S'agissant de l'emploi, la BEI a élaboré le programme intitulé "*Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse*" qui vise à remédier aux pénuries et aux inadéquations des qualifications dans l'ensemble de l'UE tout en créant de nouveaux emplois pour les jeunes. Enfin, il évoque le développement d'un instrument de garantie de prêt, l'Instrument de partage des risques, qui aidera les PME à emprunter plus d'argent et à embaucher des jeunes.

M. **Fabian ZULEEG**, directeur général du Centre de politique européenne (EPC), explique que nous mettons beaucoup l'accent sur le secteur financier, alors que dans le même temps, nous devrions nous préoccuper bien davantage de l'économie réelle. La principale difficulté réside dans le fait que nous devons parvenir à une convergence entre l'ensemble des États membres en termes de croissance. Il fait en outre observer que les niveaux de chômage élevés pourraient avoir des conséquences politiques car l'opinion publique ne soutient pas la manière dont l'UE gère la situation. Il insiste sur la nécessité de faire face aux risques et de favoriser la croissance. On pourrait y parvenir en stimulant le marché unique, les exportations, la recherche et l'innovation et en définissant une politique industrielle. Il affirme ensuite que nous devons faire plus pour les pays qui traversent une période d'ajustement économique, par exemple en maîtrisant les incidences sur la consommation, en protégeant les investissements sociaux et publics et en reconnaissant la nécessité de procéder à un certain nombre de transferts budgétaires. M. ZULEEG insiste également sur la nécessité de résoudre les autres problèmes engendrés par la crise, tels que la nécessité d'élargir l'accès au crédit au profit de toutes les entreprises afin de stimuler la confiance et la consommation, et de continuer à garantir la stabilité macroéconomique en menant une politique monétaire spécifique. Enfin, il rappelle que le chômage est étroitement lié à la croissance, et que nous devons lui accorder la priorité afin de créer des emplois.

Les membres suivants prennent part au débat général qui s'ensuit: MM. **SMYTH, PÁLENÍK, JAHIER, DULEVSKI**, M^{me} **LÓPEZ ALMENDÁRIZ** et M. **FARRUGIA**. Parmi les principaux points soulevés figurent: la possibilité pour la BEI d'emprunter de l'argent auprès de la BCE par le biais des opérations de refinancement à plus long terme et de prêter de l'argent directement aux banques et aux États membres, les mesures nécessaires pour éliminer le chômage de longue durée, la question de la pression démographique, la nécessité de faciliter l'accès au crédit aux PME et de créer davantage d'emplois et enfin la disponibilité de fonds pour les PME qui souhaitent investir.

Le président donne la parole aux intervenants pour qu'ils puissent répondre aux points qui ont été soulevés.

M. **ZULEEG** souligne qu'une croissance positive est nécessaire pour faire face à la pression démographique et pour sortir de la crise de la dette. Il insiste sur le fait que plus de croissance signifie plus d'emplois. Il explique en outre que nous devons nous concentrer sur le chômage de longue durée et le chômage des jeunes car ils se traduisent par de grandes pertes de capital humain. Enfin, il affirme que nous devons ramener les jeunes vers le marché de l'emploi de manière durable, et que pour cela, c'est le secteur privé qui est la clef du succès.

M. **PANARELLA** indique que le modèle de la BEI n'a pas évolué depuis 2010 et que la Banque soutiendra autant qu'elle le pourra les PME. Il estime que l'on pourrait faire beaucoup de choses pour s'attaquer au chômage, mais que dans le même temps, tout dépend également du taux de croissance. Il rappelle que la BEI s'efforce d'élargir sa gamme d'outils et de régler les problèmes qui concernent les PME qui sont les principaux moteurs de la création d'emplois.

M. **LEANDRO** souligne l'importance des réformes structurelles qui doivent être mises en place au sein de chaque État membre. Les programmes nationaux de réforme que les États membres doivent

présenter chaque année au mois d'avril doivent être débattus par les partenaires sociaux et les parties prenantes. Il souligne que des progressions du chômage aussi spectaculaires sont observées pour la première fois. Cette situation pourrait être liée au fait que les États membres ont mis en place des marchés de l'emploi ayant une structure duale, avec des travailleurs en marge (notamment les jeunes) que l'on peut licencier facilement, et des travailleurs bien en place qui sont pleinement protégés. Cette dualité est l'un des problèmes auquel il convient de remédier.

Intervention principale

M. **VAN IERSEL** souhaite la bienvenue à M. Elmar **BROK**, député européen, et lui donne la parole pour l'intervention principale.

M. **BROK** souligne que nous ne pouvons plus tolérer une situation dans laquelle une entreprise unique, comme par exemple une grande banque, peut déclencher des effets systémiques pour lesquels ce sont automatiquement les contribuables qui paieront les frais. Le marché est le meilleur moyen de créer de la richesse mais nous avons besoin d'un cadre solide, sinon le marché finira par s'autodétruire. La mise en place de règles européennes et internationales est devenue nécessaire car les marchés ont atteint une envergure européenne et mondiale. M. **BROK** insiste sur le fait que nous devons remédier à la crise à l'échelle européenne. Il convient d'accorder une plus grande attention à la solidité budgétaire et au respect des normes afin que la loi ne soit pas dépourvue de crédibilité. S'agissant de la dette et de la situation budgétaire, de nombreux progrès ont été accomplis lorsqu'ont été instaurés les mécanismes et les règlements pertinents, mais leur mise en œuvre demeure un enjeu national. Il est indispensable que chaque État membre s'approprie ces mesures; chaque parlement national devrait, par exemple, participer à l'adoption des programmes de réforme. Quant au Parlement européen, il doit définir des structures et des objectifs clairs afin de remédier aux déséquilibres entre États membres. Enfin, M. **BROK** précise que pour ce qui est de la compétitivité, les États membres de l'UE ne devraient pas s'attacher uniquement à la situation nationale, mais prendre conscience de la valeur ajoutée que recèle l'Europe dans une concurrence devenue mondiale. Pour atteindre ces objectifs, la priorité doit être accordée à trois secteurs, à savoir l'éducation, la formation et la recherche.

Table ronde 3: De la dette vers l'Union budgétaire: comment concilier responsabilité nationale et solidarité européenne?

M. **CEDRONE**, vice-président de la section ECO, présente les orateurs invités et leur donne la parole.

M. **Graham BISHOP**, consultant indépendant sur l'intégration européenne et membre du groupe d'experts de la Commission sur le fonds de remboursement de la dette et les bons du trésor européens, propose que soit créé un fonds temporaire pour les bons du trésor européens (Temporary Eurobill Fund). Étant donné que l'économie européenne restera fragile au cours de la prochaine décennie, il indique qu'un tel fonds marquerait une étape utile. Les objectifs majeurs seraient de restaurer la confiance au sein de la zone euro, de promouvoir le retour au "marché unique" dans le secteur bancaire et financier, et d'admettre la réalité politique. M. **BISHOP** présente ensuite les objectifs

financiers, qui seraient la suppression du risque de crise des liquidités liée au refinancement des obligations gouvernementales européennes, la réduction de la spirale infernale à laquelle participent les banques et les États, et l'allègement de la charge qui pèse sur la BCE. Il évoque ensuite les objectifs politiques, qui seraient d'approfondir la confiance entre les États membres de la zone euro, d'offrir la possibilité à la zone euro de se doter d'une petite marge budgétaire, de poser les jalons d'une trésorerie européenne et de prouver que l'Europe a toujours la capacité et la volonté politique de prendre des décisions économiques majeures. Enfin, M. BISHOP insiste sur l'importance du risque moral: sa proposition suppose une prise de décisions collectives portant sur des risques supplémentaires. Les montants émis par le fonds seraient déterminés par une décision collective de tous les partenaires, la prise de risque arriverait automatiquement à expiration à moins d'être renouvelée, et l'émission pourrait être suspendue à tout moment.

M. **Sergio MARCHISIO**, professeur de droit international à l'Université de Rome "La Sapienza", explique que pour compenser les responsabilités nationales par une solidarité européenne nous devons franchir un certain nombre d'obstacles. Au-delà de la sphère financière, la solidarité est une approche que nous devons adopter dans un certain nombre de domaines, tels que l'immigration, ce qui n'est pas encore le cas. Il affirme ensuite qu'au cours des deux dernières années, la Commission européenne a fait preuve d'un grand dynamisme pour tenter de trouver des solutions à la crise, mais que l'accent doit davantage être mis sur l'action juridique. Il indique que le mécanisme de résolution unique pose quelques problèmes en termes de coopération, d'intégration et de transparence. Il souligne par ailleurs le rôle que jouent toutes les institutions européennes dans la définition du paquet budgétaire, et estime qu'il doit faire l'objet d'un suivi permanent.

Les membres suivants prennent part au débat général qui s'ensuit: MM. **VAN IERSEL** et **CROUGHAN**. Puis, M. **Jean-Victor LOUIS**, professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles (ULB), prend la parole. Parmi les principaux points soulevés figurent la question de la confiance entre ceux qui prêtent et ceux qui empruntent, la nécessité d'expliquer de manière plus détaillée la question du risque moral et de mettre l'accent sur l'Union budgétaire.

M. **BISHOP** prend la parole afin de répondre aux points qui ont été soulevés. Il indique que le fonds temporaire pour les bons du trésor européens (Temporary Eurobill Fund) ferait l'objet d'un traité intergouvernemental entre les États membres de la zone euro. Le premier élément qui viendrait étayer la confiance serait la signature du traité par tous les pays de la zone euro. Il explique ensuite que tous les États parties aux traités et en règle pourraient emprunter auprès du fonds, qui emprunterait lui-même auprès du marché. Puis il précise que si un pays se trouvait dans l'impossibilité de rembourser, il serait encouragé à prendre part à un programme du mécanisme européen de stabilité (MES). Enfin, M. BISHOP affirme que cette procédure permettrait de renforcer considérablement la confiance, puisque ceux qui ne se conformeraient pas aux règles seraient soumis à la discipline du marché.

Table ronde 4: D'une communauté d'États-nations vers une Union politique: comment garantir une légitimité et un processus décisionnel démocratiques dans l'UEM?

Le vice-président présente les orateurs invités et leur donne la parole.

M. **Jean-Victor LOUIS**, professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles (ULB), explique que le mandat de la BCE devrait comporter d'autres objectifs que la stabilité des prix, et que dans le même temps, il convient d'accorder une attention soutenue aux liens entre ces objectifs et l'indépendance de la BCE. Il ajoute que la BCE est une institution dotée d'une très grande responsabilité politique, qui doit coopérer avec d'autres institutions dans toute l'Europe. Toutes ces raisons expliquent pourquoi il convient de veiller tout particulièrement à la transparence des débats qui sont tenus afin de surveiller le système bancaire de la zone euro. M. LOUIS évoque ensuite les différences qui existent entre la BCE et les autres banques centrales. Il affirme que nous devons garder à l'esprit que la BCE n'est pas une banque nationale, et que c'est pour cette raison qu'il faut renforcer la coordination entre les responsables politiques. Enfin, il fait observer que des apports en liquidités illimités pourraient s'avérer dangereux pour la stabilité financière.

M. **Yves BERTONCINI**, directeur de Notre Europe – Institut Jacques Delors, explique que le Parlement européen est un parlement fédéral, chargé de la gouvernance de l'UEM. M. BERTONCINI indique ensuite qu'au niveau exécutif, nous devons rassembler les personnes compétentes et les moyens mis en œuvre; ainsi, l'euro, qui est un bien public, doit être représenté par une personne concrète. La gouvernance de l'UEM doit prendre la forme d'un sommet régulier. S'agissant de la troïka, il affirme qu'elle avait été mise en place car on ne possédait ni les connaissances ni l'expérience nécessaires à la gestion de la crise, mais que désormais, la situation a changé. Il préconise par conséquent que la troïka soit remplacée par un trio formé par la Commission européenne, l'Eurogroupe et la BCE. Enfin, M. BERTONCINI indique qu'au niveau parlementaire, il fallait faire preuve d'efficacité et de légitimité.

M. **Philippe LAMBERTS**, député européen, explique que nous devons accroître la transparence du processus décisionnel. M. LAMBERTS insiste sur l'importance de cette question, car elle touche à la responsabilité démocratique, à la légitimité des décisions, à la confiance accordée aux institutions ainsi qu'au calendrier politique en général. Il ajoute que la transparence du processus décisionnel modifierait radicalement l'image que se font les citoyens européens de l'Europe, car ceux qui prennent les décisions sont à des années lumières de ceux qui en subissent les conséquences; c'est une situation qui pourrait se traduire par une grave désaffection à l'égard du projet européen.

Les membres suivants prennent part au débat général qui s'ensuit: MM. **PÁLENÍK**, **CROUGHAN**, **PARIZA CASTAÑOS**, **VAN IERSEL** et **CEDRONE**. Parmi les principaux points soulevés figurent les suivants: savoir qui prend les décisions, notamment pour les pays qui sont en crise et qui n'ont pas d'influence, comment éliminer les conflits d'intérêts au sein du processus décisionnel, la nécessité de veiller à la transparence, à l'émergence d'une identité européenne plus claire et à la responsabilité des agences de notation de crédit, ainsi que le fait de savoir s'il faut modifier le traité ou non.

Le président donne la parole aux intervenants pour qu'ils puissent répondre aux points qui ont été soulevés.

M. **LOUIS** fait observer que d'une manière générale, les banques centrales travaillent d'une manière très efficace, mais que parfois les recommandations ont un impact politique fort qui va au-delà de la politique monétaire. Il faut une plus grande légitimité démocratique.

M. **BERTONCINI** estime que les députés européens devraient représenter les personnes, pas les pays. Il ajoute que depuis le début de la crise, un certain nombre d'erreurs ont été commises dans le secteur financier. Nous devons privilégier le contrôle exercé par la BCE sur les banques, l'accès aux fonds et des taux d'intérêt plus généreux. Il suggère en outre que les pays du programme puissent sortir de celui-ci, tout en gardant un certain nombre d'obligations.

M. **LAMBERTS** préconise un renforcement du rôle de la Commission européenne. Il souhaite que l'on accorde également une attention toute particulière au contrôle démocratique de la Banque centrale européenne.

Enfin, M.M **VAN IERSEL** et **CEDRONE** remercient l'ensemble des participants et des orateurs invités, et soulignent combien il est essentiel d'œuvrer pour le bien des citoyens.
